

Rapporteur : Gérard RATYNSKA

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL

Dressé par Monsieur BACQUET Michel, Receveur

L'an deux mille dix, le 10 mai à 18 Heures 30,
Le conseil de la communauté de communes OPALE SUD dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie KRAJEWSKI, Président

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil communautaire : 30 avril 2010

Présents : Messieurs JM. KRAJEWSKI, J. COLLETTE, J. LEMAIRE, C. VILCOT,
JC GAUDUIN, E. DEBRUYNE, G. RATYNSKA, A. DELORME, G. LEBLOND, S.
BETHOUART, P. VASSEUR, J. DELABY, JP BECQUELIN, A. CORNU, JP
PRUVOT, D. FOURNIER, P. LECHERF, J. BROQUET, R. VAMBRE, M.
DEPERROIS, O. VALEMBOIS, P. GALLIER, R. MONCOMBLE, H. BENARD, R.
CARAMIA, G. CAUCHOIS, Mesdames MC FOURNIER, B. JADOT, A.
DELATTRE, C. MAIRIE, J. SAMASSA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice : 31

Le conseil communautaire Opale Sud

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le
détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes,
les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états
de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui
de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre
qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le COMPTE DE GESTION NE FAIT L'OBJET D'AUCUNE OBSERVATION

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31
Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé
et certifié conforme par l'ordonnateur appelle une observation de sa part :
cf. *certificat administratif établi le 8 mars 2010 par le trésorier, joint à la présente
délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

REÇU LE

19 MAI 2010



Pour expédition conforme :
Le Président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



P DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE
BERCK SUR MER
23, RUE ARMAND
BP 89
62603 BERCK SUR MER CEDEX

BERCK SUR MER, le 8 mars 2010

Pour nous joindre :
Votre correspondant : Tél : 03.21.09.07.20 Fax : 03.21.09.78.05 Horaires d'ouverture : 8h45-11h45 - 14h-16h du lundi au vendredi

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le comptable certifie que le compte de gestion 2009 de la Communauté de Communes Opale-Sud (budget 30400) comporte une erreur dans le tableau II-2.

En effet, lors de la création du budget annexe « ordures ménagères », pour transférer le déficit d'investissement, un titre au 1068 pour un montant de 77.014,97€ a été émis sur le budget principal et un mandat sur le budget annexe. Or, ce titre a été interprété comme une affectation de résultat par l'application Hélios, diminuant d'autant son résultat de fonctionnement. Il convient donc de lire 2.885.067,06 au lieu de 2.808.052,09 en résultat de clôture de fonctionnement 2009.

Le compte administratif établit de manière sincère ces résultats.

M. BACQUET

P DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES